

Loi dite « libertés et responsabilités des universités » (LRU): Scénario pour un film d'horreur...

D'après une idée originale de Nicolas Sarkozy, réalisé par
Valérie Pécresse et produit par les professionnels
du monde économique réunis

<p style="text-align: center;">Pour les collèges enseignants</p> <p>Mode de scrutin pour votes clairement majoritaires</p> <p>La liste majoritaire reçoit la moitié des sièges à pourvoir. Si 5 sièges, la moitié est 3.</p> <p>Méthode du plus fort reste</p> <p>Au préalable, faire le calcul du quotient électoral</p> $Q = \frac{\text{Nb de suffrages exprimés}}{\text{Nb de sièges à pourvoir}}$ <p>Puis faire le calcul suivant pour chaque liste</p> $\text{Nb de voix} - (\text{Nb de sièges obtenus} \times Q) =$ <p>La liste qui obtient le plus fort reste obtient le dernier poste à pourvoir.</p> <p style="text-align: center;">Pour les autres collèges</p> <p>Méthode du plus fort reste</p>	<p style="text-align: center;">Résultat des élections du nouveau Conseil d'Administration (CA) de l'Université :</p> <p>Au pire on pourrait avoir par exemple</p> <p>Collège Professeurs 421 votants 401 voix exprimées 4 sièges Liste SUD 200 voix 1 élu Liste NORD 201 voix 3 élus OU Collège M.C. 1451 votants 1401 voix exprimées 4 sièges Liste SUD 700 voix 1 élu Liste NORD 701 voix 3 élus Collège BIATOS 841 votants 801 voix 2 sièges Liste SUD 600 voix 1 élu Liste Nord 201 voix 1 élu Collège étudiants 100100 votants 10001 exprimées 3 sièges Liste SUD 7500 voix 2 élus Liste NORD 2501 voix 1 élu</p> <table style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>Total voix</td> <td>Total sièges</td> </tr> <tr> <td>Listes SUD 9000</td> <td>Listes SUD : 5 élus</td> </tr> <tr> <td>Listes NORD 3604</td> <td>Listes NORD : 8 élus</td> </tr> </table>	Total voix	Total sièges	Listes SUD 9000	Listes SUD : 5 élus	Listes NORD 3604	Listes NORD : 8 élus
Total voix	Total sièges						
Listes SUD 9000	Listes SUD : 5 élus						
Listes NORD 3604	Listes NORD : 8 élus						

C'est maintenant possible avec la nouvelle loi !

Mr COMPETENCES, PDG de la société NANOTECH a donné quelques cours dans une unité d'enseignement de management des entreprises à l'université. Dès lors, il est considéré comme appartenant aux « *autres personnels assimilés aux enseignants-chercheurs, chercheurs, professeurs ou maîtres de conférences, associés ou invités* ». Il peut donc se présenter à l'élection de la Présidence de l'université. Ayant le soutien des élus des listes NORD, il est élu par 8 voix contre 5. Le C.A est composé de 20 membres dont un siège est réservé à un membre du Conseil Régional et un autre à un élu local. Peuvent alors entrer dans le Conseil six personnalités extérieures : M. NANOUN, PDG de l'usine de NANOCOSMETO, M. NANODEUX, PDG de l'usine NANOPHARMACO, M. NANOTROIS, PDG de la société NANOSPATIALO, M. NANOQUATRE, actionnaire principal de la société NANOTECH, Mme NANOCINQ, conseillère en textile nano-intelligent pour la société NANOTECH et Mme NANOTOUTE, présidente de la Chambre syndicale des professionnels des entreprises à NANORESPONSABILITES (car c'est un « *acteur du monde économique et social* »). Leur entrée a de grande chance d'être approuvée par les membres élus du Conseil d'Administration par 8 voix contre 5.

C'est maintenant possible avec la nouvelle loi !

Un poste de professeur est vacant en Mathématiques appliquées. Monsieur CACQUARANTE, un «brillant» PDG, ami du Président, est recruté en CDI avec un salaire quatre fois supérieur à celui des professeurs actuellement en fonction car son recrutement «**permettra d'augmenter l'attractivité de l'université**». Son recrutement est effectué par un «**comité de sélection**» dont «*les membres sont proposés par le Président*» et ne sont plus élus comme l'étaient avant les membres des commissions de spécialistes.

C'est maintenant possible avec la nouvelle loi !

L'actuelle Directrice des Ressources Humaines de l'université, jugée trop laxiste envers les personnels par le Président, ne peut être licenciée car elle a «malheureusement le statut Fonction Publique» (mot du Président). Elle va être mutée à la Cellule Archives. Le Président recrute alors par CDD de trois mois, avec un salaire «bien mérité» quatre fois supérieur à la DRH actuelle, M. DUBALAI, actuellement DRH de la société FLEXIPRECAIR, très recherché pour ses méthodes de management, et lui donne donc trois mois pour supprimer tous les problèmes de l'université et chasser «la glandouille».

C'est maintenant possible avec la nouvelle loi !

Par décision du Conseil d'Administration, les primes des personnels de catégorie C et de catégorie B qui exercent dans des services dits «traditionnels» et «non-innovants» sont supprimées. En effet, maintenant l'université rémunère les personnels enseignants et BIATOS à partir d'une masse salariale fixée et puisque M. DUBALAI et M. CACQUARANTE coûtent cher en salaire, il faut bien trouver de l'argent quelque part.

C'est maintenant possible avec la nouvelle loi !

M. EXFUTURPRIXNOBEL, PHYSICAL-LABMANADJEUR-SENIOR-PHD, est recruté pour un an en CDD sur un poste de maître de conférences pour résoudre dans l'année qui vient le problème suivant : «comment tricoter les nanotubes de carbone au point mousse» et pour breveter sa découverte qui servira à fabriquer des gilets pare balles. Il est heureux car avec son travail précédent sur la théorie des cordes – sujet théorique fort abstrait qui ne sert pas la compétitivité de l'économie – il aurait pu ne pas être recruté à cause d'un avis défavorable du Président.

C'est maintenant possible avec la nouvelle loi !

Par seule décision du Conseil d'Administration, la filière de Mathématiques pures est supprimée, l'étude de «la conjecture de Poincaré» n'étant pas nécessaire, d'après le Président Sarkozy, pour exercer l'emploi de coach-management. Elle est remplacée par la filière «Paradis fiscaux : comment y investir ses profits», propre à rétablir la compétitivité de l'Université dans le grand marché mondial de l'Education et à rehausser la place de celle-ci dans le classement de Shanghaï.

C'est maintenant possible avec la nouvelle loi !

L'université ayant établi un mécanisme d'intéressement des personnels aux résultats de l'entreprise qu'elle est devenue et les primes d'intéressement de M. DUBALAI et M. CACQUARANTE étant trop élevées pour le budget, les bâtiments abritant l'UFR de Mathématiques sont vendus. Ils serviront à stocker les nanotubes de la société NANOTECH.

C'est maintenant possible avec la nouvelle loi